## VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2015 Rapporteur : Madame Ariane FAYE

N° 20

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015 (accusé de réception du 08/10/2015)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

## Subvention à l'association 'MAM Ti'Coccinelle'

Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association « MAM Ti'Coccinelle » pour l'achat d'un parcours de motricité d'un montant total de 629 €

\*\*\*

Regroupées en association, quatre assistantes maternelles ont créé une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) au 64, route du Lendu à Quimper en septembre 2014. Il s'agit de la première MAM du territoire quimpérois. La création de la Mam Ti'Coccinelle permet aux assistantes maternelles d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et de proposer ainsi un autre mode d'accueil de la petite enfance à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil familial pour une capacité d'accueil de 16 places. L'association gère des locaux aménagés et adaptés à l'accueil des jeunes enfants.

L'association souhaite acquérir un parcours de motricité constitué de blocs de mousses et sollicite une subvention de la ville de Quimper pour un montant de 629 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 629 € à l'association « MAM Ti'Coccinelle » pour son fonctionnement pour l'année 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET